



Vol et dégradation d'un scooter

Par **Cindy49**, le **05/12/2012 à 21:13**

Bonsoir à tous,

Deux amis de mon frère (âgé de 16 ans) âgés de 15 ans ont volé un scooter et l'ont déposé dans la cour de ma maison. Ils ont ensuite démonté le scooter, avant que mon frère n'arrive chez moi, mais il a participé au démontage ensuite, mais juste à la fin.

L'homme au scooter les a retrouvés et a d'abord fait un accord avec eux : ils doivent payer tous les trois 1300€, le prix de son scooter avant demain, sinon il porte plainte. Cependant, ils n'ont pas les moyens de payer et lui ont dit par téléphone et l'homme a commencé à les menacer de les frapper, et donc à porter plainte demain.

Concernant ses deux copains, je ne sais pas leur passé mais mon petit frère a déjà été en foyer pour protection éducative (rien à voir avec des affaires juridiques, mais familiales) et je crains qu'il soit obligé d'y retourner !

Quelles sont les peines qu'ils peuvent encourir tous les trois ?

Merci d'avance pour vos réponses !